

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 3

chargée de l'examen du l'examen du rapport-préavis N° 2025/14 - Réponse de la Municipalité aux postulats de M. Samuel de Vargas et consorts « Un coup de neuf pour la balade de la Vuachère » et de Mme Denise Gemesio et consorts « Pour sécuriser le chemin des écoliers des Fiches Nord en direction de l'EP de Coteau-Fleuri »,

Présidence :	Mme Lana DAMERGI (EàG)
Membres présents :	Mme Karine BEAUSIRE (soc.) ; M. Samuel DE VARGAS (soc.) ; Mme Joël RACINE (soc.) ; M. Serge TALLA (soc.) ; Mme Eliane AUBERT (PLR) ; M. Olivier MARMY (PLR) ; M. Diane WILD (PLR) Mme Nathalie CARUEL (Les Verts) ; Mme Paloma GRAF (Les Verts) ; M. Jean-Blaise KALALA (v'lib.) ; M. Günter HANISCH (UDC)
Membres excusés :	Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts)
Représentant-e-s de la Municipalité :	M ^{me} Natacha LITZISTORF, municipale en charge de LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE.
Invité-e(-s) :	Monsieur B. Rudaz, chef de division SPADOM Monsieur J. Remy, Adjoint technique SPADOM
Notes de séances	Felipe Nogueira

Lieu : Port-Franc 18, 3^{ème} étage, salle 368

Date : 26.11.2025 - Début et fin de la séance : 17h00 – 19h00

Discussion générale

Madame la Municipale en charge de LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE explique que la Municipalité a apporté des réponses positives aux 2 postulats, notamment en termes d'entretien, de sécurité, de signalétique et d'éclairage. Concernant la partie éclairage, la Municipalité s'est alignée sur le plan lumière en vigueur et attend de voir si cela correspond aux attentes de la postulante. Concernant la signalétique, elle concède volontiers que le sentier était tombé en désuétude et affirme que des mesures sont entreprises afin de répondre aux attentes légitimes du postulant.

Un-e commissaire remercie la Municipalité de sa réponse au postulat. Il explique que la demande consistait à revoir l'itinéraire le long de la Vuachère, le sentier du « Renard », qui permet de parcourir du sud au nord et vis-versa la ville de Lausanne. Il affirme qu'il s'agit d'une richesse pour la Ville de pouvoir offrir des espaces de balade et de détente pour les familles, les personnes souhaitant trouver de la verdure et pour offrir de la fraîcheur en été. Il ajoute que le sentier est également un parcours didactique, qui propose d'en apprendre plus sur la faune et la flore du parcours. Il explique que favoriser et encourager cet itinéraire constitue une solution peu chère pour rendre accessible l'activité physique à un large public. Il rappelle que le postulat établissait le constat qu'aucune rénovation n'avait été entreprise depuis l'inauguration du sentier en 2007. Ainsi, en raison de l'évolution de la nature, le tracé était plus

Conseil communal de Lausanne

difficile à suivre ou certains tronçons peu entretenus étaient devenus difficilement praticables. Il se déclare très satisfait de la réponse favorable du rapport-préavis ainsi que des intentions exprimées, mises en œuvre dans un calendrier progressif au gré des activités du Service de Parcs et Domaines (SPADOM). Il salue l'intention de ne pas effectuer toutes les mesures du jour au lendemain mais d'installer plutôt un processus qui accompagne les dégradations naturelles du parcours. Il estime enfin qu'il est important de garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite lorsque le tronçon le permet, conscient qu'un chemin en forêt ne s'y prête pas entièrement, mais conclut que la Municipalité a apporté une réponse satisfaisante à cette demande.

Discussion particulière (sont mentionnés les chapitres où la discussion est ouverte)

Chapitre 3.1 : Contexte – Le sentier de la Vuachère – État actuel - constat :

Un·e commissaire explique qu'il existe, à divers endroits le long du parcours, des bancs qu'elle trouve très agréables et pratiques, mais qui ne sont pas accompagnés de poubelles ou de cendriers, ni pourvus de signalétiques de prévention pour les mégots. Elle détaille avoir constaté ces problèmes autour des bancs sis à la Ferme Aebi ou à Chailly près de la place de jeu. Elle déplore la quantité de mégots qui s'y trouvent, et rapporte d'une anecdote personnelle qu'il y a une quantité de mégots et de déchets considérables. Elle demande si, bien que le sujet ne figure pas dans le cadre des postulats ou du présent rapport-préavis mais qu'il est question de l'entretien en général, le SPADOM a prévu des mesures pour pallier ce problème. Elle ajoute que la Vuachère est un espace réservé aux eaux et donc censé protéger la biodiversité. Elle précise qu'il s'agit au-delà du confort des passants, de préserver la qualité de la Vuachère et de la préserver de la contamination des mégots avec les ruissellements de l'eau de pluie.

Madame la Municipale en charge de LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE répond que les incivilités qui sont perceptibles partout et les comportements indésirables nécessitent des efforts de sensibilisation dans les espaces verts comme des espaces dits minéraux. Elle explique qu'il existe plusieurs activités de sensibilisation chaque année, et rappelle que les services de Direction Finance et Mobilité ont porté une attention particulière à ces questions. Elle dit que ces éléments devraient permettre d'établir une couche d'éducation, qui rencontre pour l'instant plus ou moins de succès.

Monsieur le chef de division SPADOM précise que le tracé, qui est très long, oscille entre des zones vertes et de verdure et des zones à caractéristiques forestières. Il explique que certains lieux sont légalement considérés comme de la forêt, bien que ce ne soit pas directement apparent, notamment car ce sont des micro-massifs étroits entre des prés et la Vuachère. Il explique que les pratiques des infrastructures disposées en forêt, et donc que la pratique générale pour les sentiers qui traversent les forêts, est de placer les poubelles à l'extérieur, aux entrées et sorties des zones forestières. Il admet que la pratique a plus de sens au Jorat où il existe de longs sentiers de promenade, alors que le sentier de la Vuachère passe d'un espace urbain à ces espaces de promenades dépourvus de poubelles, ce qui favorise potentiellement certaines incivilités. Il ajoute que la logique est similaire à celle qui prévaut sur les sentiers de montagne, selon laquelle on estime que les promeneurs ramènent leurs déchets et ne laissent rien en pleine nature. Il précise enfin que les règles concernant les infrastructures en forêt sont sous la surveillance du Canton, et qu'il convient de ne pas trop installer d'infrastructures, de signalétique ou d'éléments artificiels dans un lieu qui doit demeurer naturel ou bucolique.

Un·e commissaire affirme, étant donné que des panneaux de signalétique vont être renouvelés et réinstallés en face desdits bancs, qu'il conviendrait de compléter lesdits tableaux

Conseil communal de Lausanne

didactiques afin de répondre à l'effort d'éducation et sensibilisation prôné sur la question des mégots.

Chapitre 4.1.1 : Réponses aux postulats – postulat Gemesio « sécuriser chemin des écoliers des Fiches Nord en direction de l'EP de Coteau-Fleuri » - rappel des demandes :

Un-e commissaire dit qu'elle n'a pas de nouvelles de Mme GENESIO au sujet de son postulat. Elle demande concernant la question de l'éclairage soulevée par le postulat, si la Municipalité estime que l'éclairage déclenché par une présence suffit à garantir la sécurité des écoliers qui empruntent le chemin.

Madame la Municipale en charge de LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE répond que l'éclairage accompagne les mouvements des passants et éclaire suffisamment leur chemin.

Monsieur l'Adjoint technique SPADOM précise que le service de l'éclairage public a été consulté et confirme que l'éclairage existant sera adapté dans le sens du plan lumière. Il respectera les normes en vigueur concernant le déplacement des piétons en pleine nature. Il n'est pas prévu d'installer des mâts complémentaires.

Un-e commissaire décline ses intérêts et explique qu'elle est la présidente de la Société de Développement Boveresses-Praz-Schéaud. Elle demande si la Ville entend changer le système d'éclairage sur le chemin qui mène à Coteau-Fleury, et qui va à Boveresses lorsque l'on emprunte sur sa gauche. Elle explique qu'il s'agit d'un chemin que de nombreuses personnes empruntent afin de descendre au Métro à Vennes, y compris elle-même. Elle dit enfin souhaiter préserver l'éclairage actuel.

Madame la Municipale en charge de LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE affirme qu'il ne semble pas que des mesures soient prévues pour changer l'éclairage sur le chemin évoqué.

Monsieur le chef de division SPADOM explique qu'il s'agit d'une liaison cycliste et piétonne et est donc sécurisée, et qu'il ne s'agit pas de la même liaison que celle qui passe dans la forêt.

Conclusion(s) de la commission : la commission vote les conclusions en bloc à l'unanimité soit :

1. d'accepter la réponse au postulat de Mme Denise Gemesio et consorts « Pour sécuriser le chemin des écoliers des Fiches Nord en direction de l'EP de Coteau-Fleuri » ;
 2. d'accepter la réponse au postulat de M. Samuel de Vargas « Un coup de neuf pour la balade de la Vuachère ».
-

Lausanne, le 5 janvier 2026

Le rapporteur/la rapportrice :

Conseil communal de Lausanne
